

niers publics ou pour obtenir des *better terms*. Et nous, il ne nous serait point permis de serrer nos rangs pour défendre la constitution en même temps que nos immunités civiles et religieuses ! On se rallie sur une question d'argent, et nous ne pouvons faire de même sur une question de principe !

Assez d'une pareille plaisanterie. Nous avons le droit de nous unir, hâtons-nous de comprendre que c'est également notre devoir. Il serait étrange que, ayant seuls des droits particuliers de religion et de nationalité à sauvegarder, et ne formant qu'une minorité, nous fussions aussi les seuls à nous diviser.

Ah ! pourquoi ne profitons-nous pas davantage des leçons de notre propre histoire ! Il fut un temps où la nationalité canadienne-française avait des ennemis acharnés et actifs que son anéantissement seul aurait pu satisfaire. Ils cherchaient par tous les moyens à nous détruire ; peuple conquis, nous étions en butte à toutes sortes de persécutions ; nos vœux et nos droits étaient méconnus ; nos hommes d'état n'étaient point respectés, ni leur voix écoutée ; les anglais du pays avaient toutes les arrogances, l'Angleterre elle-même nous envoyait des gouverneurs qui semblaient prendre à tâche de froisser nos justes susceptibilités nationales ; le mépris était systématique, la haine organisée ; nulle protection, nulle justice, partout le fanatisme décidé à faire table rase des institutions françaises au Canada. Comment avons-nous pu tracer notre chemin à travers tant d'épreuves ? Ah ! c'est que des hommes se sont trouvés parmi nous qui, aimant leur pays par dessus tout, faisant à la patrie le sacrifice de leurs intérêts personnels, se sont unis devant le danger commun, et, puissants par cette union, à force d'énergie ou de patient courage, ont réussi à démontrer à nos fiers dominateurs que notre nationalité tient au sol canadien par des racines assez vigoureuses pour résister aux tempêtes les plus violentes. Garneau, résumant l'histoire de 1755 à 1791, s'écrie dans un de ces élans de patriotisme qui font le grand charme de son œuvre :

« Tous les malheurs qui peuvent frapper un peuple se sont réunis pour accabler les Canadiens. La guerre, la famine, les dévastations sans exemple, la conquête, le despotisme civil et militaire, la privation des droits politiques, l'abolition des institutions et des lois anciennes, tout cela est arrivé simultanément ou successivement dans notre patrie dans l'espace d'un demi-siècle. L'on devrait croire que le peuple canadien si jeune, si faible, comptant à peine soixante-six mille âmes en '64, et par conséquent si fragile encore, se serait brisé, aurait disparu au milieu de ces longues et terribles tempêtes soulevées par les plus puissantes nations de l'Europe et de l'Amérique, et que, comme le vaisseau qui s'engloutit dans les flots de l'océan, il n'aurait laissé aucune trace après lui. Il n'en fut rien pourtant. Abandonné, oublié complètement par son ancienne mère-patrie, pour laquelle son nom est peut-être un remords ; connu à peine du reste des autres nations dont il n'a pu exciter ni l'influence ni les sympathies, il a lutté seul contre toutes les tentatives faites contre son existence, et il s'est maintenu à la surprise de ses oppresseurs découragés et vaincus. Admirable de persévérance, de courage et de résignation, il n'a jamais désespéré de moment. Confiant dans la religion de ses pères, révérent les lois qu'ils lui ont laissées en héritage, et chérissant la langue dont l'harmonie a frappé son oreille en naissant, et qui a servi de véhicule aux pensées de la plupart des grands génies modernes, pas un seul Canadien de père et de mère n'a, jusqu'à ce jour, dans le Bas-Canada, trahi aucun de ces trois grands symboles de sa nationalité, la langue, les lois et la religion. Toujours soumis aux règles du devoir, aucun peuple, avec les mêmes moyens, n'a fait plus de sacrifices et n'a montré plus de courage et d'héroïsme pour la défense de son pays pendant la guerre, n'a montré plus de respect aux lois et plus d'attachement à ses institutions pendant la paix. »

L'Acte de Québec (1774), adopté par le parlement anglais dans le but d'empêcher le Canada de faire cause commune avec les Etats-Unis dans leur révolte, assurait aux Canadiens-Français la jouissance de leurs anciennes lois civiles et le libre exercice de leur religion ; mais, en réalité, nous étions à la merci d'une oligarchie d'autant plus despotique qu'elle se voyait soutenue par les gouverneurs et même par les autorités de Londres. Ce ne fut qu'à la suite d'instances répétées, de pétitions sans cesse renouvelées et de plusieurs députations en Angleterre, que la constitution de 1791 nous fut octroyée et le Bas-Canada érigé en province séparée. Mais même sous ce nouveau régime, dont l'illustre Pitt avait caractérisé l'esprit en disant qu'il « mettrait un terme à la rivalité entre les anciens habitants français et les émigrés de la Grande-Bretagne ; » même alors nous fûmes en butte à la malveillance et à l'oppression. L'Assemblée deux fois dissoute arbitrairement par le gouverneur Craig, plusieurs de nos chefs politiques jetés en

prison, attestent la tyrannie des conquérants au commencement de ce siècle. Et quelle fut l'attitude du peuple dans ces graves circonstances ? Il se pressa autour des hommes qui luttaient pour lui, Bédard, Papineau, Panet, et deux fois il renvoya à Craig les mêmes députés.

Est-il besoin de rappeler les actes des autres gouverneurs qui marchèrent sur les traces de Craig ? Il suffit de citer les noms de Papineau, Lafontaine, Viger, Morin pour faire revivre dans notre pensée ces belles années où nos représentants, il est vrai, ont eu une œuvre pénible à remplir, mais qui nous offrent le noble et grand spectacle d'un peuple uni pour la défense de ses droits méconnus. Reportons-nous plutôt à l'époque de la réunion du Haut et du Bas-Canada sous un même gouvernement, époque qui a plus d'une analogie avec les temps actuels.

Ce système nouveau nous fut imposé d'une manière arbitraire, d'après les conseils de Lord Durham qui crut y voir le moyen de nous anéantir à jamais. Cependant l'Union, faite pour nous perdre, nous sauva : expression devenue banale d'une vérité historique pleine d'enseignements dans les circonstances actuelles. Le 10 septembre 1845, M. Lafontaine écrivait à M. Caron (notre lieutenant-gouverneur actuel) : « Je ne servirai jamais d'instrument pour diviser mes compatriotes. S'il est des personnes qui, pour un avantage personnel et momentané, ne craignent pas de détruire le seul bien qui fait notre force, l'union entre nous, je ne veux pas être et ne serai jamais de ce nombre. » — Ces nobles paroles dominent toute l'époque féconde de 1841 à 1847, et renferment le secret de notre salut durant une lutte décisive. « L'union entre nous » a déjoué les projets de nos ennemis.

M. Lafontaine, à l'instar de presque tous les bas-canadiens, regardait l'Acte d'Union comme une injustice criante pour notre province, et il apercevait mieux que personne les menaces, les dangers de l'avenir qui s'ouvrait alors devant nous ; cependant il fut le premier à dire qu'il fallait accepter franchement la situation et s'efforcer d'en tirer le meilleur parti possible. Avec la clairvoyance politique qui le distinguait, il jugea qu'en usant de tact, de prudence et d'énergie, nous pouvions trouver notre salut dans une constitution formulée pour notre perte : les événements lui ont donné raison. Sa gloire est d'avoir saisi tout le sens de cette constitution, de s'y être attaché, cramponné, pour ainsi dire, pour assurer au peuple la pleine et entière influence qui lui appartient sous un régime démocratique, d'avoir, en un mot, implanté chez nous la responsabilité ministérielle, et donné par là même à l'élément canadien-français la facilité de déployer toutes ses forces sur le champ de bataille parlementaire. Le règne de la liberté étant établi, que fallait-il pour nous assurer la puissance due à notre nombre ? L'action conjointe, l'entente. C'est ce que M. Lafontaine comprit encore parfaitement. Il prêcha l'union de tous ses compatriotes sur le terrain constitutionnel, bien persuadé que la constitution renfermait en germe toutes les garanties nécessaires et que l'action commune nous permettrait de nous en prévaloir, de les consolider, de les étendre. Il a été conservateur principalement à ce titre : conservateur des institutions régnantes et, par leur moyen, des immunités canadiennes-françaises. Plus d'un politique, même parmi les hommes sérieux et influents, s'efforçait alors de fausser le sens de ces institutions en restreignant autant que possible l'influence populaire et fortifiant celle du gouverneur ou plutôt, en réalité, de la bureaucratie : ils s'intitulaient aussi conservateurs, mais leur conduite ne tendait qu'au renversement des lois et à l'humiliation des plus anciens possesseurs du sol canadien. Ceux qui, de nos jours, veulent substituer au régime fédéral une union législative, travaillent également contre le Canada français. A nous de le comprendre, à nous de déjouer leurs projets par la même tactique intelligente dont nos aînés ont fourni l'exemple, et dont la génération présente a récolté les heureux fruits.

M. Lafontaine n'a pu s'empêcher de voir que dans une législature où les représentants du Haut-Canada étaient sur un pied d'égalité avec les nôtres, le soin de notre propre sécurité nous imposait des obligations nouvelles ; car à l'hostilité des Gouverneurs que nous subissions avant 1841, pouvait se joindre maintenant celle des députés haut-canadiens. Dans ces circonstances, « l'union entre nous était notre seul bien. » M. Lafontaine ne cessait de le répéter, il finit par en convaincre tous ses compatriotes, et grâce à lui le Bas-Canada est sorti sain et sauf de tous les dangers.

Aujourd'hui encore les dangers naissent sous nos pas. Notre position a été modifiée de nouveau en 1867. Le caractère fédératif de nos institutions est notre garantie, mais en face de la puissance grandissante d'Ontario, de la coalition du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Île du Prince Édouard, de l'union législative prêchée dans toutes ces provinces, de l'annexion qui nous menace de loin, du projet du Pacifique modifié et, par suite, de la

Colombie mécontente, du Manitoba persécuté et prêt encore à courir aux armes, qui osera dire que nous n'avons pas, comme les contemporains de M. Lafontaine, des raisons impérieuses de nous unir en une seule et unique phalange ? Qui peut répondre de dix années de l'avenir si nous persistons à nous diviser ?

A tous ces sujets de crainte vient s'en joindre un autre dont on ne se préoccupe peut-être pas assez ; je veux dire le projet d'une « fédération impériale » ou de la « consolidation de l'empire. » Confédérer le Canada avec la Grande-Bretagne, l'Inde et l'Australie est une idée sublime ou ridicule ; elle ne satisfait guère dans tous les cas notre patriotisme qui espère l'indépendance nationale dans un avenir plus ou moins éloigné. « Consolider l'empire anglais » est à peu près le même projet, à certaines nuances près. Le principal organe conservateur en Angleterre, le *Standard*, vient de publier sur cette question un article qui a produit quelque émotion dans nos cercles politiques.

« Il n'est pas nécessaire, dit-il, d'employer beaucoup de mots pour pousser nos hommes d'état conservateurs à remplir le devoir national qui doit nous être si cher de conserver ce magnifique héritage acquis par la valeur de nos ancêtres. Il n'est pas de gloire à leur portée qui soit égale à celle de ceux qui auront résolu avec succès le problème de la consolidation de tous ces éléments de la force nationale en un système harmonieux de gouvernement. Il est suffisamment évident que M. Disraeli lui-même est convaincu de ce devoir. Toutes les paroles qu'il a prononcées sur ce sujet en font foi. Tout en reconnaissant la nécessité d'accorder aux colons le droit de se gouverner eux-mêmes, il s'est prononcé sur les imperfections du plan qui leur est imposé, grâce à l'ignorance et à l'impéritie des administrations libérales précédentes. Il était juste, naturellement, de concéder à des colonies qui étaient dignes de ce privilège, le droit de régler leurs affaires locales. Nul n'objecte à ce qui a été fait dans ce sens ; nul ne désire retirer le bienfait. Mais quand on l'accorda on eût dû le faire, ainsi que l'a déclaré M. Disraeli en juin 1872, comme faisant partie d'un grand plan de consolidation impériale. On eût dû l'accompagner d'un tarif impérial et d'une garantie que le peuple d'Angleterre jouirait des terres non concédées des colonies qui appartiennent au souverain de notre pays comme dépositaire. Il aurait dû être accompagné d'un système militaire dans lequel les devoirs et les responsabilités réciproques des colonies et de la mère-patrie auraient été clairement définis ; aussi par l'institution de quelque conseil représentatif à Londres qui eût entretenu des relations constantes entre les colons et le gouvernement métropolitain. »

Citer un pareil article, c'est en faire justice suffisante à nos yeux. Si l'Angleterre voulait nous imposer des obligations nouvelles, nous ne tarderions pas à lui tourner le dos résolument. Mais il ne faut pas oublier que dans notre propre pays plusieurs de nos chefs politiques, M. Blake, entre autres, sont favorables à l'idée d'une fédération anglaise : une fois lancés sur cette pente, ils pourraient consentir à bien des sacrifices. Il faut se rappeler aussi que M. Edward Jenkins, le principal propagateur de l'idée d'une fédération impériale, vient d'être nommé par le gouvernement d'Ottawa « agent général, » quasi ambassadeur du Canada en Angleterre.

Mais il n'est pas besoin de remonter au temps de M. Lafontaine pour trouver des hommes convaincus de la nécessité d'une coalition dans notre province ; la jeune génération se rappelle la tentative faite par M. Cartier en 1857 auprès de M. Dorion. Ce dernier, dit-on, était assez favorable à une alliance. Joseph Papin et quelques autres le persuadèrent cependant de repousser les avances du chef des conservateurs. On connaît les conséquences de ce refus. M. Cartier, voulant que le Bas-Canada ne fit qu'un parti, résolut d'anéantir des adversaires qui refusaient de s'allier à lui, et il a provoqué alors des haines qui durent encore. Il n'a jamais pardonné à M. Dorion, et de fait celui-ci, au propre point de vue des libéraux, a eu tort, car nos dissensions de 1853 à 1865 ont précipité le cours des événements et presqu'imposé la Confédération à un peuple vraiment effrayé de ces querelles interminables. Cartier n'est plus, et l'on ne rencontre pas tous les jours des hommes capables comme lui d'unir un peuple en culbutant quiconque lui fait obstacle ; nous devons réaliser par la conciliation ce qu'il a accompli par le combat.

Ces réminiscences, incomplètes mais exactes, de notre passé historique nous permettent de conclure que depuis Bédard jusqu'à Cartier la politique constante des Canadiens-Français a été de ne former qu'un parti, de se coaliser pour la défense de leurs droits. L'union n'a pas toujours été le résultat d'une entente concertée entre nos hommes publics, elle a été quelquefois la conséquence d'une victoire électorale ou parlementaire ; mais il n'en est pas moins vrai que la tactique traditionnelle du Bas-Canada est de s'unir pour se faire respecter.

Toute la question est de savoir si, à partir de 1874, nous continuerons à suivre la tradition nationale.

## V.

Dans l'étude qui précède, faite sans égard aux partis et qui aura peut-être le malheur de froisser certaines susceptibilités de l'un et de l'autre parti, nous avons voulu signaler les dangers de la situation et rechercher dans l'histoire politique du Bas-Canada le moyen le plus sûr de les conjurer ou de les éviter. Nous croyons avoir été animé par